



Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal
du jeudi 15 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le quinze octobre, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

Présents :

MM. Jean-Luc BOIVIN - Robert CORMIER - Régis CHERBONNEAU - Serge DEFRANCE - André DELAHAIE - Olivier DELLIERE

Mmes Céline BRICAUD - Céline PLANCHENault - Céline RENAUDIER

Excusé : Adrien DELAUNAY (pouvoir à Olivier DELLIERE)

Secrétaire de séance : Céline PLANCHENault

1 - Droits de préemption urbain

a) Parcelles D 245, 246, 248, 249 et 746 sis 44 Rue Dominique Godivier

Parcelles D 245, 246, 248, 249 et 746, 8 Rue Dominique Godivier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant les parcelles D 245, 246, 248, 249 et 746 sis 44 Rue Dominique Godivier.

b) Parcelles D 477, 478, 479 et 510 sis Rue du Docteur Couffon

Parcelles D 477, 478, 479 et 510, 8 Rue Docteur Couffon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant les parcelles D 477, 478, 479 et 510 sis Rue du Docteur Couffon.

2- Acquisition foncière - Intervenant : Olivier DELLIERE

Un terrain être à vendre d'une superficie de 17 252 m² au prix de 39 384 € soit un prix de 2.28 € le m².
Dans la logique de l'objectif du Conseil Municipal d'accroître la population Daonnaise.

Délibération 2015-10-A :

Le Conseil Municipal, 2 abstentions 7 pour :

- décide de faire une offre d'achat pour les parcelles A 873 et 877 d'un montant de 39 384 €
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3 - Prêts bancaires

a) Prêt pour acquisition foncière

Afin de pouvoir acheter les parcelles A873 et 877, la Commune doit faire un prêt bancaire de 40 000 €

Après étude des différentes propositions :

Délibération 2015-10-B :

Le Conseil Municipal, une abstention :

- Décide de faire
 - un prêt de 40 000 €
 - auprès du Crédit Mutuel
 - durée : 10 ans
 - taux : 1.68 %
 - frais de dossier : 50 €
 - périodicité : trimestrielle

- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

b) Prêt relais en attente de subvention

Délibération 2015-10-C :

Le Conseil Municipal, une abstention :

- Décide de faire
 - Un prêt relais de 40 000 €
 - Auprès du Crédit Mutuel
 - Taux par trimestre : 0.75 %
 - Frais de dossier : 50 €
 - Périodicité : trimestrielle : 75 €

- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



4 - Amortissement

Des frais d'étude ont été mandatés pour la délégation de service public confié à la SAUR en 2010. Il y a lieu d'amortir la somme de 4615 € sur cinq ans pour un montant de 923 €/an

Délibération 2015-10-D :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'amortir les frais d'étude de 2010 comme ci-dessus
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5 - Commission des finances

Jeudi 8 octobre 2015, la commission des finances s'est réunie avec la nouvelle trésorière principale de Château-Gontier.

Malgré un manque de trésorerie du fait de l'attente du versement de la subvention de la station d'épuration, la Commune se porte très bien financièrement.

Son prédécesseur demande le versement de l'indemnité du trésorier pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015, à hauteur de 40 %.

Délibération 2015-10-E :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser une indemnité à Philippe HENROT, ancien trésorier pour la période du 1^{er} janvier au 3 août 2015 soit un montant de 101.51 €
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6 - Transfert du Budget CCAS au budget Communal

Du fait qu'il n'y ait pas beaucoup d'écriture comptable sur le budget du CCAS :

Délibération 2015-10-F :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de transférer le budget CCAS au budget communal à compter du prochain vote du budget,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7 - Rapport annuel du Trilogic

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport du Trilogic pour l'année 2014.

Un bilan positif, puisque la Redevance n'a pas augmenté depuis trois ans, et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est la Collectivité qui produit le moins d'ordures ménagères recyclées du département, et il a été observé une diminution du refus de tri.

8 - Questions diverses

a) Vœux du Maire

Madame le Maire annonce que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 17 janvier prochain à 10 h 30 à la salle des fêtes.

b) 11 novembre

La commémoration du 11 novembre aura lieu le jour anniversaire. Rendez-vous à 11 h 00 devant la Mairie.

c) Sainte Barbe

La Sainte Barbe est programmée le 22 novembre 2015. Rendez-vous à 11 h 00 devant la Mairie

La population est vivement conviée à toutes ces manifestations, un vin d'honneur suivra les cérémonies.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 19 novembre 2015 à 20 h 30.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 00.